



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P379_2024

Date : 25/09/2024

OBJET : Étude d'impact et études complémentaires - Aménagement de la Zone d'Activité Economique de Bréquecal (Cherbourg-en-Cotentin)

Exposé

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte, en vue de conclure un marché de services pour la réalisation de l'étude d'impact et des études complémentaires, dans le cadre de l'aménagement de la ZAE de Bréquecal, située à Cherbourg-en-Cotentin.

Les prestations comprennent les études suivantes :

- Étude n°1 : étude d'impact (ensemblier),
- Étude n°2 : étude air & santé,
- Étude n°3 : étude de trafic,
- Étude n°4 : étude acoustique,
- Étude n°5 : étude potentiel en énergies renouvelables,
- Étude n°6 : étude zones humides (tranche optionnelle 1),
- Étude n°7 : étude de densification (tranche optionnelle 2),
- Étude n°8 : étude économie circulaire (tranche optionnelle 3),
- Étude n°9 : suivi environnemental (tranche optionnelle 4).

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, il a été décidé d'attribuer le marché au groupement réunissant les entreprises suivantes :

- INGETEC (mandataire),
- RINCENT AIR,
- IMPEDANCE INGENIERIE.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** le marché de services pour la réalisation de l'étude d'impact et des études complémentaires, dans le cadre de l'aménagement de la ZAE de Bréquecal (50110 Cherbourg-en-Cotentin) avec le groupement composé de RINCENT AIR et IMPEDANCE INGENIERIE et ayant pour **mandataire l'entreprise INGETEC** - 135 Allée Paul Langevin - BP 66 - 76233 BOIS-GUILLAUME Cedex - pour un montant de 122 725,00 € HT, soit 147 270,00 € TTC avec :
 - Un montant de 92 575,00 € HT, soit 111 090,00 € TTC pour la tranche ferme (études 1 à 5),
 - Un montant de 8 800,00 € HT, soit 10 560,00 € TTC pour la tranche optionnelle 1 - Étude zones humides,
 - Un montant de 5 200,00 € HT, soit 6 240,00 € TTC pour la tranche optionnelle 2 - Étude de densification,
 - Un montant de 3 750,00 € HT, soit 4 500,00 € TTC pour la tranche optionnelle 3 - Étude économie circulaire,
 - Un montant de 12 400,00 € HT, soit 14 880,00 € TTC pour la tranche optionnelle 4 - Suivi environnemental,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget développement économique vente,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE